

Département du Pas-de-Calais

Commune de Méricourt



Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Arrêt Projet	Enquête Publique
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du :	Vu pour être annexé à l'arrêté du Maire en date du :
Signature du Maire :	Signature du Maire :

SoREPA

18, rue du Chevalier de la Barre
BP 80195
62804 LIEVIN
Tel: 03.21.78.55.22
Fax: 03.21.78.99.00

80, rue de Marcq - BP 49 - 59441 WASQUEHAL cedex



2.1



INTRODUCTION

LE CONTEXTE LEGISLATIF

Article L 123-1 du code de l'urbanisme :

« Les Plans Locaux d'Urbanisme (...) comportent un **projet d'aménagement et de développement durable** qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

Ils peuvent, en outre, comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations peuvent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en oeuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics. ».

Par ailleurs, le PADD s'inscrit dans le contexte législatif actuel et se doit de prendre en considération les évolutions réglementaires récentes ou futures. Les Lois du Grenelle de l'Environnement 1 et 2 ont ainsi été un axe de réflexion pour l'ensemble des orientations définies au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Les thématiques tels que la performance énergétique des bâtiments ou la mise en place de trames vertes sont autant de sujets qu'il est nécessaire d'intégrer par anticipation des réglementations à venir et des enjeux du développement durable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Méricourt a donc pour objet de **définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** retenues par la commune pour les années à venir. C'est un **document simple et accessible à tous les citoyens**.

LA PHILOSOPHIE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable c'est « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

C'est une politique dont la stratégie vise à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Il convient donc de prendre en considération simultanément lors de la réflexion et de la prise de décisions les 3 champs de base du développement durable :

- **Les données sociales (l'usage général de la ville)**
- **les données économiques (l'efficacité urbaine de la ville)**
- **les données environnementales (l'attractivité de la ville)**

A terme, il s'agit d'assurer le développement et le fonctionnement du territoire de Méricourt dans les différents domaines cités précédemment sans porter préjudice au potentiel des générations futures.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Démographie

Située dans le Bassin Minier du Pas-de-Calais, la commune de Méricourt entame une partie importante de son histoire en 1860 avec la mise en exploitation de la fosse n°3 des Mines de Courrières. La population ne cesse alors d'augmenter. Mais depuis 1975 (et la fin de l'exploitation minière), la population décroît et jusque 1999, Méricourt perd près de 2 000 habitants. Cependant, depuis cette date, une nouvelle hausse de la population est constatée, qui permet à la commune de revenir à 11 938 habitants en 2006. Méricourt constitue en effet l'une des trois seules communes du Cœur Urbain à afficher une évolution annuelle positive entre 1999 et 2008.

Aujourd'hui, l'enjeu pour Méricourt est de maintenir sa population à échéance 2020 puis de permettre un accroissement de sa population pour atteindre 13 100 habitants à échéance 2030, en conformité avec les prescriptions du SCOT.

Habitat

Le parc de logements est relativement ancien sur Méricourt par rapport à la moyenne départementale. La sur-représentation des maisons individuelles s'explique par l'héritage de la période minière : les cités, dont la plupart ont fait l'objet de rénovation urbaine. Le parc de logement social est sur-représenté sur la commune, et la part des propriétaires occupants est faible par rapport à la moyenne départementale.

L'objectif pour la commune est de développer une offre de logements diversifiée et répondant aux attentes variées de la population. Pour permettre le maintien puis l'augmentation de la capacité d'accueil à 13 100 habitants d'ici 2030, on a estimé un besoin en logements de 1 025 unités, soit 34,2 hectares nécessaires dont 6 hectares de dents creuses (hors zone 1AUz).

Economie

Comme dans la plupart des communes minières, le taux de chômage est élevé. Le nombre d'emplois sur la commune est insuffisant ce qui implique d'importants déplacements domicile-travail.

Les enjeux sont d'assurer la pérennité des différents secteurs d'activités et d'accompagner leur développement par des aménagements qualitatifs et en créant de nouvelles zones pour répondre à la demande et diminuer le taux de chômage élevé.

Equipements

L'offre actuelle de la commune est satisfaisante, des projets viennent la compléter avec notamment une médiathèque, et un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). En parallèle la desserte communale en Haut-Débit s'étend et intègre les nouveaux programmes, réduisant progressivement la fracture numérique.

L'enjeu pour la commune est aujourd'hui de maintenir cette offre d'équipements, et de continuer à la mettre en valeur.

Transports

La commune dispose d'une bonne desserte routière, notamment grâce aux RD 262 et RD 40, qui permettent de rejoindre rapidement les autoroutes alentours. Elle bénéficie également d'une desserte intéressante par les transports en commun et le réseau de bus TADAO, même si les liaisons Nord-Sud sont encore inexistantes. La proximité du pôle d'échange multimodal de Lens connecte la commune au réseau national.

L'enjeu pour Méricourt est de réussir à profiter du projet de tramway qui passera au Nord, sur la commune de Fouquières-les-lens, pour réorganiser ses déplacements. Les transports doux (piétons et vélos) doivent être développés sur l'ensemble de la commune dans le but d'apporter plus de sécurité et d'appuyer la trame verte.

L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Caractéristiques physiques

Méricourt présente quelques contraintes liées à la nature du sous-sol, suite à l'histoire minière de la commune : présence de cavités souterraines, d'anciens puits de mine, et phénomène de retrait et de gonflement des argiles. De plus, un captage d'eau est situé sur la commune et un autre sur la commune d'Avion : Méricourt est donc concernée par deux périmètres de protection des captages.

Les enjeux sont de prendre en compte ces risques et de définir des espaces d'extension par rapport à ceux-ci.

Environnement naturel

La commune est constituée de deux grandes entités paysagères : une partie urbaine au Nord et une partie agricole au Sud, séparées de façon nette par la RD 40. Méricourt présente une diversité paysagère caractérisée notamment par la présence de vestiges de l'activité minière, tel que le terril qui représente une richesse écologique potentielle, ainsi que les cavaliers miniers au Nord.

L'enjeu est de réussir à mettre en valeur le patrimoine naturel par une valorisation communale et une mise en réseau des différents éléments identifiés par le biais, notamment, de la trame verte du bassin minier.

Environnement agricole

Malgré une diminution au cours du temps de la Surface Agricole Utilisée, l'espace cultivé, reposant sur des terres fertiles, occupe encore 30% du territoire.

L'enjeu principal est de protéger l'espace agricole (ainsi que l'activité) en limitant les extensions urbaines résidentielles au Nord de la RD 40 à l'exception de la limite avec Rouvroy.

Environnement urbain

Méricourt présente une structure urbaine identifiable en deux parties majeures : le centre bourg et les quartiers résidentiels. Tous deux présentent un patrimoine bâti intéressant qui fait l'identité de la commune, et l'on remarque plus particulièrement cinq cités minières, témoins de l'activité industrielle de la commune, répertoriées par la Mission Bassin Minier pour leur intérêt patrimonial.

Les enjeux sont de privilégier une densification de l'urbanisation ou un renouvellement urbain, renforcer les liens entre les quartiers, de préserver l'identité de la commune en protégeant et en mettant en valeur le patrimoine architectural de qualité.



LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DU DIAGNOSTIC AU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'élaboration du diagnostic général de la commune a permis d'**identifier des dysfonctionnements, des potentialités mais également de cerner l'ensemble des enjeux** qui se jouent sur le territoire. Ces enjeux sont nombreux et divers.

Le Projet d'Aménagement et de développement durable de la commune de Méricourt se traduit par un certain nombre d'actions qui s'articulent ainsi autour de trois axes généraux, se déclinant eux-mêmes en objectifs :

➤ **AXE 1 : GARANTIR UN DEVELOPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET URBAIN PERENNE**

- Assurer une offre de logements suffisante, diversifiée et respectueuse de l'environnement
- Favoriser une densification du tissu urbain en limitant l'étalement urbain
- Améliorer et développer les équipements publics en réponse aux besoins des habitants
- Pérenniser et développer tous les secteurs d'activités
- Maintenir et favoriser la mixité urbaine

➤ **AXE 2 : VALORISER LA QUALITE DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

- Concilier développement urbain et protection des espaces naturels
- Préserver l'identité architecturale et valoriser le patrimoine historique communal
- Concilier développement urbain et protection des espaces agricoles
- Valoriser les atouts paysagers du territoire
- Prendre en compte les risques et préventions particulières

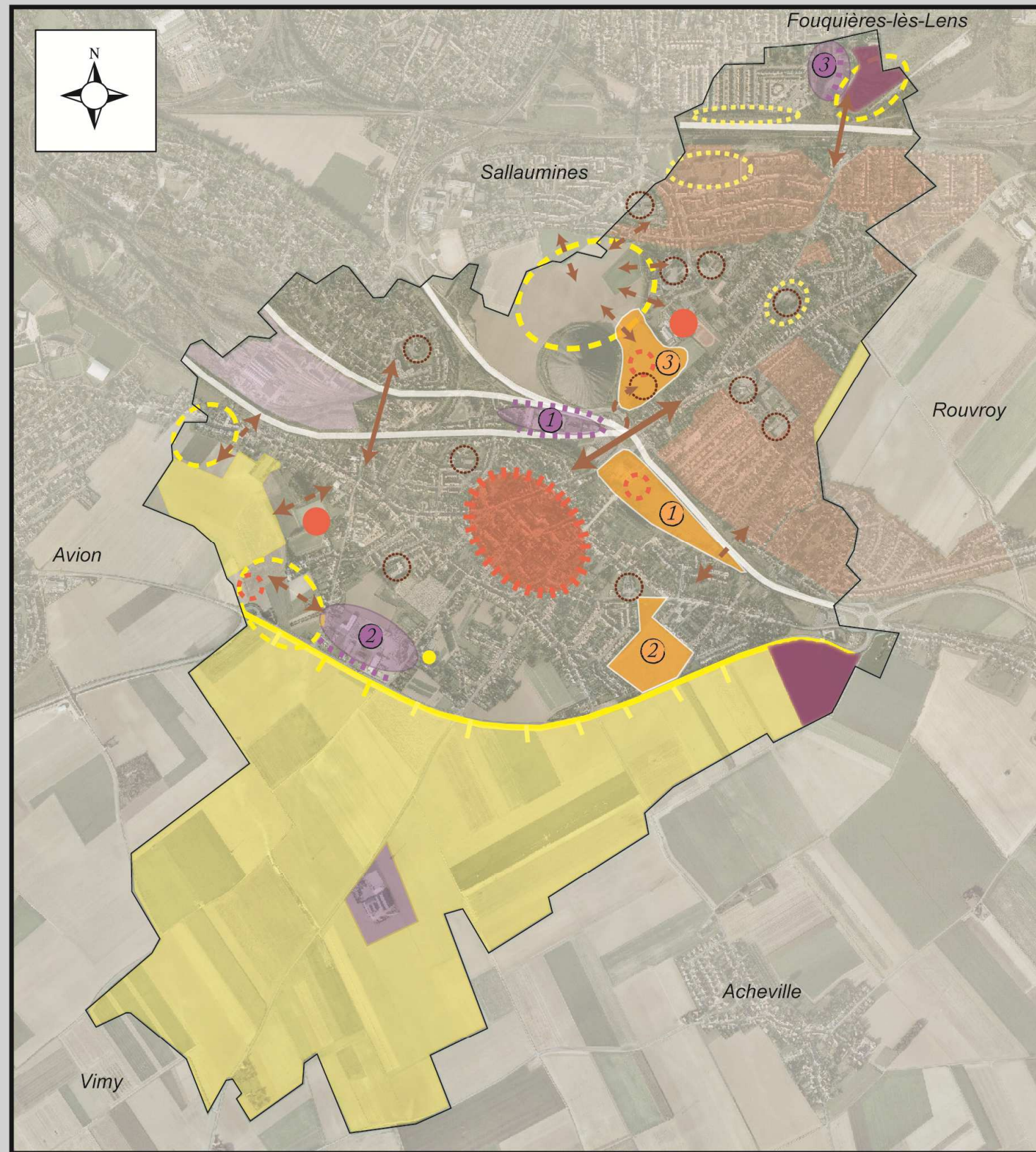
➤ **AXE 3 : AMELIORER L'ORGANISATION TERRITORIALE : LIENS ET CIRCULATION**

- Développer l'accès aux transports en commun
- Développer les modes de transport doux
- Garantir de meilleures liaisons entre les quartiers

AXE 1 : GARANTIR UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET URBAIN PERENNE

OBJECTIFS	ORIENTATIONS
H A B I T A T	
1. Assurer une offre de logements suffisante, diversifiée et respectueuse de l'environnement	➤ Permettre dans un premier temps, un maintien de la population de 2010 à 2020 en construisant environ 53 logements par an. Puis dans un second temps, permettre un accroissement de la population de l'ordre de 987 habitants (soit une population totale de 13072 habitants), en construisant une moyenne de 79 logements par an entre 2020 et 2030. Au total, ce sont 1025 logements qu'il faudra construire (en dehors de l'éco-quartier). ➤ Poursuivre la diversification du parc de logements afin de répondre aux besoins de tous les habitants : logements en accession et en locatif, favorisant une mixité sociale et permettant de diminuer la part des logements institutionnels (HLM et minier). ➤ développer une mixité sociale et favoriser fortement l'accession à la propriété (sociale et classique) : à hauteur de 50% de la construction neuve ➤ Favoriser des programmes d'aménagement qui ont une démarche écologique (HQE), tel que le projet d'éco-quartier. ➤ Développer un réseau de chaleur pour l'éco-quartier et l'EHPAD. ➤ Adapter les orientations réglementaires aux nouvelles démarches environnementales.
2. Favoriser une densification du tissu urbain en limitant l'étalement urbain	➤ Apporter une densité aux quartiers résidentiels existants. ➤ Favoriser le renouvellement urbain. ➤ Contenir l'étalement urbain à vocation résidentielle dans les limites de la RD 40. ➤ Favoriser l'urbanisation des dents creuses au cœur du tissu urbain existant. ➤ Tendre vers une densité minimum pour les nouveaux programmes d'aménagement, de 30 lgmts/ha (objectif fixé par le SCOT et le PLH). ➤ Liaisonner les différents quartiers entre eux.
E Q U I P E M E N T S	
3. Améliorer et développer les équipements publics en réponse aux besoins des habitants	➤ Conforter les pôles d'équipements existants. ➤ Développer l'offre d'équipements, mettre en valeur les projets (médiathèque avec auditorium, restaurant scolaire, école de musique...). ➤ Permettre la création du centre de secours sur la commune. ➤ Veiller au développement de la desserte en Haut-Débit afin de réduire l'éventuelle fracture numérique. ➤ Etendre le réseau de chaleur aux équipements en fonction des disponibilités.
E C O N O M I E	
4. Pérenniser et développer tous les secteurs d'activités	➤ Permettre le développement économique par une offre appropriée, en réhabilitant les zones d'activités existantes de façon à apporter une plus-value à la zone. ➤ Mettre en valeur les zones d'activités existantes en profitant de l'effet vitrine sur les axes routiers. ➤ Rechercher la localisation de nouvelles zones d'activités favorisant l'emploi
5. Maintenir et favoriser la mixité urbaine	➤ Favoriser le maintien et le développement des commerces, des équipements et de l'habitat dans le centre ville.

AXE 1 : GARANTIR UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET URBAIN PERENNE



HABITAT

Assurer une offre de logements suffisante et diversifiée

- Projet urbains
- 1 Eco-quartiers + équipements (médiathèque école de musique et de danse)
- 2 Lotissements rue C.Desmoulins +jardins familiaux
- 3 EHPAD

Favoriser une densification du tissu urbain en limitant l'étalement urbain

- Contenir l'espace urbain résidentiel dans la limite de la RD 40
- Espaces d'extension possibles au contact du tissu urbanisé
- Espaces de "dents creuses" à urbaniser en priorité
- Espaces agricoles à maintenir
- Fermes
- Liaisons existantes à renforcer
- Liaisons à créer
- Coupures urbaines
- Cités minières présentant un intérêt patrimonial

EQUIPEMENTS

Améliorer et développer les équipements publics en réponse aux besoins des habitants

- Equipements existants à renforcer
- Projets d'équipements
- Tenir compte de la santé publique dans le déploiement des équipements de téléphonie mobile (périmètre de 100m autour des écoles)

ECONOMIE

Pérenniser et développer tous les secteurs d'activités

- Zone urbaine à vocation économique
- Activités existantes à conforter
- Projet ou extension de zones d'activités
- Effet vitrine à mettre en valeur
- 1 La Gohelle
- 2 La Voge Grand
- 3 Parc d'activité du 3

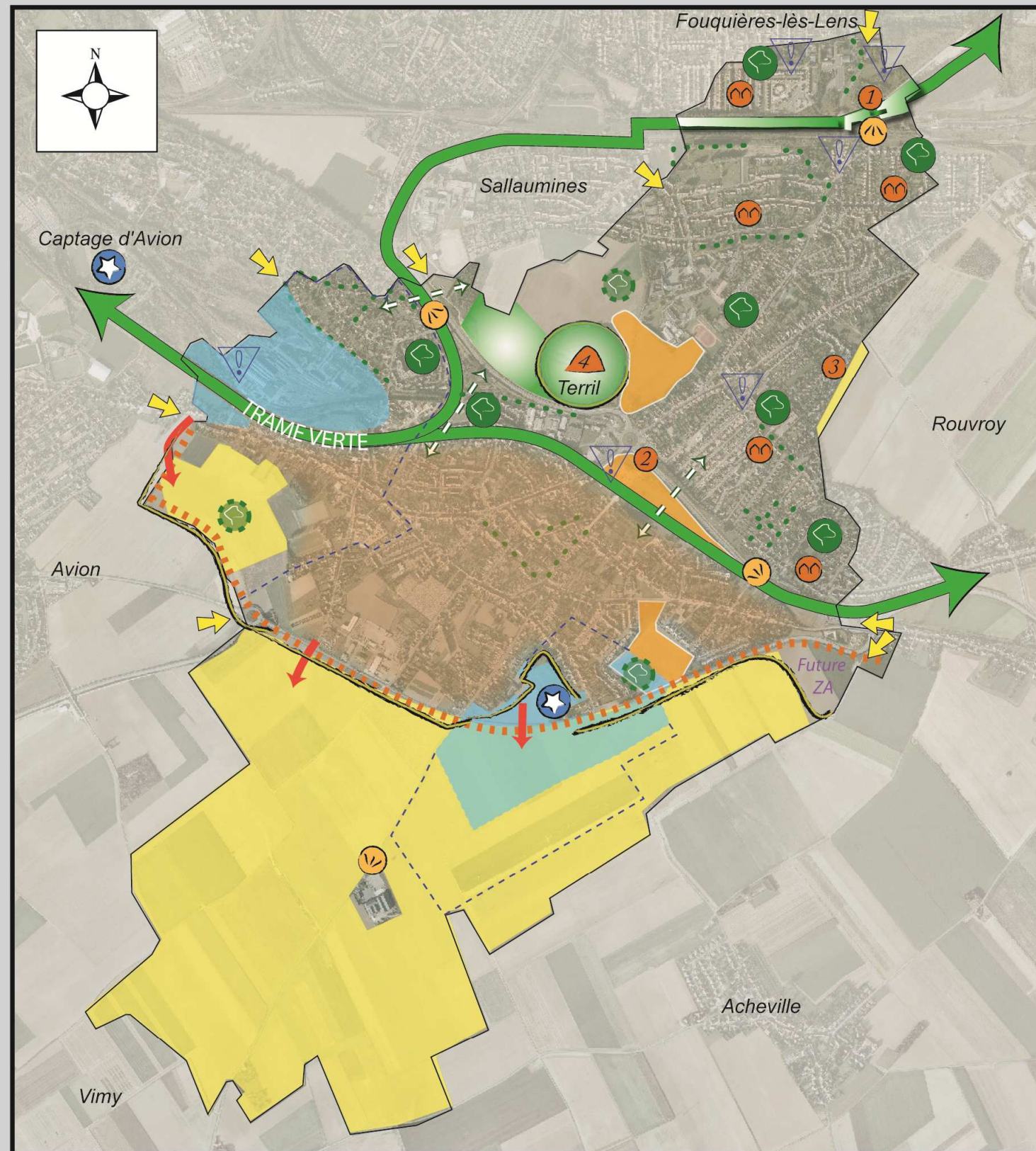
Maintenir et favoriser la mixité urbaine

- Pôle central à maintenir (équipements, commerces, habitat)

AXE 2 : VALORISER LA QUALITE DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS	ORIENTATIONS
1. Concilier développement urbain et protection des espaces naturels	➤ Développer de façon concrète les tracés de la Trame Verte, identifiés au ScoT. ➤ Mettre en valeur un site phare de la commune : le terroir dit « le bossu ». ➤ Adapter et intégrer les protections nécessaires à la préservation des espaces naturels remarquables. ➤ Maintenir et développer les espaces verts au sein du tissu urbain. Leur potentiel écologique bien que limité peut être amélioré par une gestion alternative. ➤ Préserver les alignements d'arbres en cœur de ville. ➤ Atténuer les effets de coupure et favoriser la mise en relation des éléments de nature, notamment au niveau de la RD 262 qui constitue une barrière forte qui scinde la commune en deux.
2. Préserver l'identité architecturale et valoriser le patrimoine historique communal	➤ Adopter une réglementation adaptée pour le centre ancien d'une part et pour les quartiers résidentiels d'autre part, ainsi que pour la protection des cinq cités minières remarquables. ➤ Favoriser des programmes faisant l'objet d'une insertion paysagère qualitative. ➤ Mettre en valeur les éléments patrimoniaux : Nécropole du 10 Mars 1906, le terroir « le bossu », le chevalement, la chapelle polonaise.
3. Concilier développement urbain et protection des espaces agricoles	➤ Préserver l'espace agricole dans un souci de mise en valeur et d'entretien des paysages en limitant l'étalement urbain résidentiel au-delà de la RD 40. ➤ Respecter et valoriser les transitions paysagères urbaines-agricoles, en engageant un traitement paysager de qualité et en veillant à l'intégration paysagère de tout nouveau projet y compris en cœur de ville (avec les franges du terroir).
4. Valoriser les atouts paysagers du territoire	➤ Valoriser les entrées de ville (traitement paysager, hiérarchisation de la voirie). ➤ Maintenir les perspectives remarquables, notamment sur le terroir depuis de nombreux endroits de la commune, mais surtout depuis les entrées de ville, où il agit comme signal et repère pour la commune. ➤ Préserver des ouvertures visuelles vers les collines de l'Artois.
5. Prendre en compte les risques et préventions particulières	➤ Prendre en compte la protection de la ressource en eau, avec les deux captages présents sur Méricourt et Avion, et leurs périmètres de protection. ➤ Tenir compte des risques naturels, industriels et technologiques potentiels sur la commune : sous-sol, inondation, transport de matières dangereuses et plan de secours spécialisé.

AXE 2 : VALORISER LA QUALITE DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT



Concilier développement urbain et protection des espaces naturels

- Développer les tracés de la Trame Verte et assurer leur mise en réseau dans une logique de continuité
- Préserver des espaces naturels
- Mettre en valeur un site à fort potentiel écologique : le terril
- Adapter et intégrer les protections nécessaires à la préservation des espaces naturels remarquables
- Maintenir et développer les espaces verts au sein du tissu urbain
- Préserver les alignements d'arbre en coeur de ville
- Atténuer les effets de coupure

Préserver l'identité architecturale et valoriser le patrimoine historique communal

- Adapter la réglementation au coeur de ville et aux 5 cités minières remarquables
- Mettre en valeur les éléments patrimoniaux :
 - 1 Nécropole du 10 Mars 1906
 - 2 Chevalement
 - 3 Chapelle polonaise
 - 4 Terril "le Bossu"
- Prendre en compte la dimension environnementale dans les projets en favorisant une insertion paysagère qualitative

Concilier développement urbain et protection des espaces agricoles

- Préserver l'espace agricole
- Contenir l'espace urbain résidentiel dans les limites de la RD 40 et tenir compte des perspectives externes
- Respecter les transitions paysagères urbaines-agricoles

Valoriser les atouts paysagers du territoire

- Valoriser les entrées de ville, notamment par la hiérarchisation des voiries
- Maintenir les perspectives internes et tenir compte des perspectives externes remarquables
- Préserver des ouvertures visuelles vers les collines de l'Artois

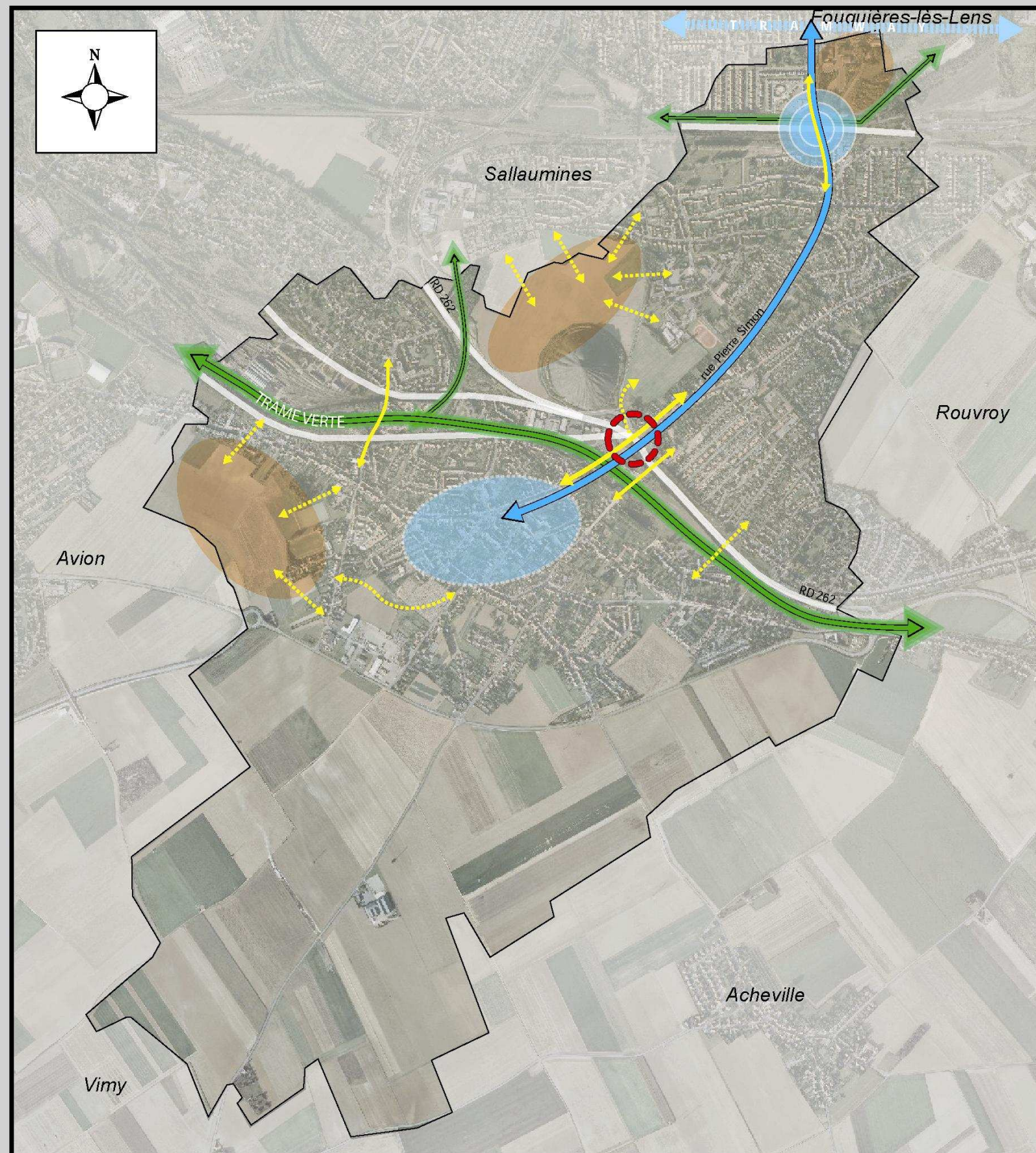
Prendre en compte les risques et préventions particulières

- Prendre en compte les protections de la ressource en eau
Périmètre immédiat - Périmètre Rapproché - Périmètre Eloigné
- Tenir compte des risques naturels (sous-sols et inondations) identifiés par le BRGM et la commune.

AXE 3 : AMELIORER L'ORGANISATION TERRITORIALE : LIENS ET CIRCULATIONS

OBJECTIFS	ORIENTATIONS
1. Développer l'accès aux transports en commun	➤ Créer une liaison Nord-Sud par le bus, afin de rattacher la commune au futur tramway. ➤ Renforcer le rôle de la halte SNCF <i>Corons de Méricourt</i>, en créant un pôle d'échange multimodal (interactions voiture – bus – train – modes doux) : objectif fixé par le SCOT. ➤ Connecter le pôle central de Méricourt au réseau de TCSP sur la commune de Fouquières-les-lens.
2. Développer les modes de transport doux	➤ Rééquilibrer la voirie au profit des modes de transport doux (cyclistes et piétons), notamment sur les axes majeurs de la commune, et les liaisons Nord-Sud (sur la rue Pierre Simon vers le tramway). ➤ Permettre un véritable maillage de la commune de pistes cyclables, prioritairement en lien avec les divers équipements. ➤ Poursuivre la mise en place de la Trame Verte avec les boucles 14 et 18, et protéger les chemins pédestres inscrits au PDIPR (itinéraire de liaison L9) et le futur chemin de grande randonnée de pays (GRP). ➤ Hiérarchiser les voies en fonction des usages (desserte interquartiers ou interne au quartier) et prendre en compte les circulations piétonnes et vélos dans les projets d'urbanisation ➤ Dissocier nettement l'espace du piéton ou du cycliste de celui de la voiture dans les voies qui desservent les nouveaux quartiers ➤ Créer un espace où la voiture et le piéton peuvent cohabiter et assurer la cohérence de la nouvelle zone d'habitation grâce aux aménagements paysagers.
3. Garantir de meilleures liaisons entre les quartiers	➤ Créer de meilleures liaisons entre la partie Nord et Sud de la commune (le projet d'éco-quartier y participant). ➤ Liaisonner également les quartiers résidentiels du Nord de Méricourt entre eux. ➤ Créer des liaisons entre les zones à urbaniser et les quartiers existants, en assurant des continuités piétonnes, et en connectant les trames viaires. ➤ Réorganiser le rond point des droits des Enfants, point central de la commune et nœud multimodal, en fonction des divers modes de transport.

AXE 3 : AMELIORER L'ORGANISATION TERRITORIALE



Développer l'accès aux transports en commun

-  Pôle central urbain à connecter au réseau de TCSP
-  Renforcer le rôle de la halte SNCF Corons de Méricourt en créant un pôle d'échange principal
-  Tracé du futur Tramway (sur la commune de Fouquière- les-lens)
-  Liaison à renforcer

Développer les modes de transport doux

-  Rééquilibrer la voirie au profit des modes de transport doux
-  Poursuivre la mise en place des itinéraires pédestres identifiés dans la Trame Verte du SCoT
- 

Garantir de meilleures liaisons entre les quartiers

-  Espaces d'extensions possibles au contact du tissu urbanisé
-  Liaisons à renforcer
-  Liaisons à créer entre les quartiers
-  Noeud multimodal à réorganiser, en fonction des divers modes de déplacement
-  Coupures urbaines